



PRÉFÈTE
DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 2 avril 2020

Coronavirus Covid 19 : l'État porte une attention particulière aux personnes les plus précaires et prend des mesures pour assurer le maintien des solidarités

Les services de l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales, mettent en place les mesures garantissant l'accès à l'alimentation et à l'hébergement pour les personnes les plus vulnérables.

Une attention particulière est portée aux personnes précaires pour garantir un maintien de leurs conditions de vie.

Un accès à l'hébergement pour tous

Les services de l'État se sont rapidement mobilisés pour assurer une veille sanitaire et héberger les personnes sans domicile fixe les plus vulnérables.

Le nombre de prises en charge en hébergement d'urgence a été renforcé pour les familles et pour les isolés depuis le début de la crise sanitaire.

L'ensemble des places de la campagne hivernale resteront ouvertes jusqu'au 31 mai.

Les centres d'hébergement restent ouverts 24 h sur 24 afin de limiter les déplacements et respecter le confinement.

Des opérations sanitaires sur les squats Gruber et Bugatti ont abouti à l'hébergement des personnes les plus fragiles en raison de leur état de santé ou de leur âge.

Les conditions de vie sur place ont par ailleurs été améliorées avec le concours de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.

Un centre spécifique a été mis en place dans le Bas-Rhin pour accueillir les personnes sans domicile présentant des symptômes sans gravité de Covid-19.

Les jeunes suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance continuent, même à l'issue de leur majorité, à être hébergés pendant la durée de la crise.

Enfin, les centres communaux d'action sociale poursuivent leurs actions de solidarité au profit des plus démunis comme les seniors isolés.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin

Les expulsions locatives sont suspendues jusqu'au 31 mai pour permettre le maintien des personnes dans leur logement dans le respect des règles de confinement.

Une aide alimentaire consolidée sur le département

La fourniture de stocks par la banque alimentaire a permis le renforcement de l'aide alimentaire pour les plus démunis.

Des distributions alimentaires sont assurées pour les personnes hébergées à l'hôtel, en squat ou rencontrées par les maraudes.

Les restaurants sociaux restent ouverts dans le cadre de repas à emporter.

De leur côté, l'ensemble des structures ont organisé un accès à l'aide alimentaire pour les personnes hébergées, en collectif ou en diffus.

Un dispositif « chèques service » est en cours de déploiement par le gouvernement pour permettre aux personnes sans domicile fixe d'acheter des produits de première nécessité, alimentation ou hygiène.

Un renforcement des moyens en personnel par la réserve sociale

Afin de remédier à la diminution du nombre de bénévoles liée à la crise sanitaire, la plateforme www.jeveuxaider.gouv.fr a été mise en ligne par le gouvernement.

Les conditions de sécurité sanitaire des bénévoles (masques, gel) sont assurées.

De même, les structures d'hébergement, dont certains salariés sont confinés pour des raisons de santé ou pour veiller sur leurs enfants, peuvent être renforcés par les étudiants volontaires de la réserve sociale.

Un maintien des conditions de vie pour les personnes en précarité

Le bénéfice des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapée) et des aides au logement est maintenu pendant la durée de la crise.

Les aides sont versées automatiquement, que la déclaration trimestrielle ait été faite ou non, le droit à l'AAH est automatiquement prorogé de six mois.

Les allocations chômage sont maintenues pour les demandeurs d'emploi épuisant leur droit à compter du 12 mars 2020 et jusqu'à une date qui sera définie ultérieurement.

Les fournisseurs d'électricité, de chaleur et de gaz ne pourront, avant le 31 mai, procéder à l'interruption du service.

Un accompagnement par contact téléphonique régulier est assuré par les travailleurs sociaux du Conseil départemental.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67

Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin

Les étudiants en difficulté peuvent trouver de l'aide auprès des services sociaux des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et des universités pour l'achat de nourriture et produits essentiels ainsi qu'un prêt d'ordinateurs.

Une mobilisation de la communauté éducative contre le décrochage scolaire

Un suivi est mis en place quotidiennement pour tous les élèves par les professeurs. Chaque élève doit être appelé au téléphone au moins une fois par semaine. Les élèves les plus fragiles bénéficient d'un suivi renforcé, notamment ceux qui ne bénéficient pas d'appareil numérique, pour éviter un risque de décrochage scolaire.

La garantie d'un accès pour tous à la santé

Les complémentaires santé solidaires pour les personnes disposant de faibles revenus sont prolongées de trois mois, ainsi que l'aide médicale d'État.

La permanence d'accès aux soins de santé dédiée aux personnes les plus précaires demeure accessible à Strasbourg.

Les assistants sociaux de l'Assurance maladie restent mobilisés, à l'écoute des personnes rencontrant des difficultés de santé, et/ou en arrêt de travail et pour une évaluation téléphonique de leur situation.

L'État, en lien avec les collectivités territoriales, est ainsi pleinement mobilisé pour protéger les personnes les plus précaires dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus Covid-19,.

[Contact presse](#)

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mail : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67

Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin